

2008/8655 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES POMPES DE RELEVAGE, POMPES DE PUIITS ET POMPES DE FONTAINES DE LA VILLE DE LYON (2 LOTS) (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La maintenance préventive et corrective des pompes de relevage, pompes de puits et pompes de fontaines de la Ville de Lyon nécessite le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence. En effet, le marché actuel arrive à échéance le 1^{er} août 2008.

Les deux marchés à bons de commande conclus à l'issue de cette procédure seront d'une durée d'un an, reconductible expressément trois fois une année. Ils seront d'un montant annuel global minimum de 75 000 € HT et maximum de 300 000 € HT.

Un seul prestataire sera retenu par lot.

Les prestations seront traitées par appel d'offres ou à défaut, par la procédure de marché négocié, en application de l'article 35 – I – 1^o du Code des Marchés Publics.»

Vu le code des marchés publics,

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- Le projet relatif au lancement d'un appel d'offres pour la maintenance préventive et corrective des pompes de relevage, pompes de puits et pompes de fontaines de la Ville de Lyon est accepté.

2- La dépense en résultant financée par les crédits inscrits au budget des années 2008, 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 sera imputée sur les articles 2031, 2313, 61522, 6156, 617 et divers, fonctions diverses :

- des programmes et opérations de la Direction Gestion Technique Bâtiments, à savoir essentiellement :

- . Programme TIP610, opération MAINT610,
- . Programme ETUDE610, opération ETUDE610
- . Programme FSIEGE610, opération PREST610,

. Programmes 1 à 20 et 40 et notamment les opérations 60021 608 et 60021 695,

- Du programme PTECHCCAS, opération MAINTBAT,
- Des programmes d'autres directions susceptibles d'utiliser ce marché,
- Des programmes et opérations des budgets des Mairies d'arrondissements.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE